



Département du Nord
Arrondissement de Dunkerque
Canton d'Hazebrouck Nord

COMMUNE
DE WALLON-CAPPEL
59190

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE MUNICIPAL N° 062/2024
ARRETE DE POLICE
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
340 RUE DU COEVOET
le 19 septembre 2024

Nous, Eric SMAL, Maire de la commune de WALLON-CAPPEL,

Vu le code de la route ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande formulée par la société NOREADE, centre de Cassel « La Cornette » - CS 70250 – 59670 CASSEL, qui doit intervenir, afin d'effectuer des **travaux branchement eau - réparation**.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur le parcours de ces travaux ;

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise est autorisée à effectuer, durant la période **le jeudi 19 septembre 2024**, les travaux susdits suivant les prescriptions imposées par la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à procéder à une restriction de circulation :

- 340 rue du Coevoet
 - sens de circulation concernés :
 - les deux sens de circulation

La vitesse sera limitée à 30 km/h

Article 3 : L'entreprise devra procéder à la remise en état de la voirie et préviendra les services de la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo pour contrôle.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux. Celle-ci sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 5 : L'entreprise veillera à ce que les véhicules de secours, du SMICTOM et de la poste puissent circuler.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 8 : Monsieur le maire de la commune de WALLON-CAPPEL, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Hazebrouck, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 9 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Article 10. Ampliation du présent arrêté est adressée à :

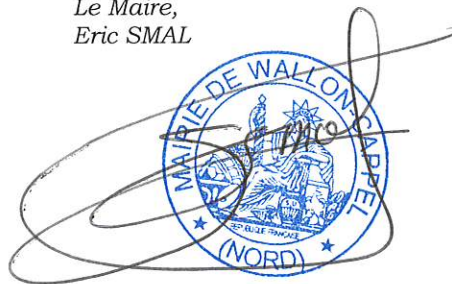
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'HAZEBROUCK,
 - bta.hazebrouck@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Le service Départemental d'Incendie et de Secours d'Hazebrouck :
 - circulation.gl@sdis59.fr
- Le SMICTOM des Flandres
 - smictom@ville-hazebrouck.fr
 - sdebergh@ville-hazebrouck.fr
 - exploitation.strazeele@eco-dechets.fr
- Le Réseau Arc-en-ciel,
 - exploitation@arcenciel1.fr
 - contact@arcenciel1.fr
- Le Département - Direction de la Voirie – Arrondissement Routier de Dunkerque,
 - gdp.dunkerque@lenord.fr
- la Communauté de Communes Cœur de Flandre Agglo,
 - olivier.verwaerde@ca-coeurdeflandre.fr
 - freddy.decool@ca-coeurdeflandre.fr
- la société NOREADE, Monsieur Jérôme DESWARTE
 - accueil-cass@noreade.fr

pour exécution chacun en ce qui les concerne.

Annexe Demande de l'entreprise NOREADE

Fait à Wallon-Cappel
Le 19 septembre 2024

Le Maire,
Eric SMAL





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'oeuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Dénomination : Noréade

Adresse : Centre de CASSEL "La Cornette"

CS 70250 59670 CASSEL

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : Jérôme DESWARTE Prénom contact : _____

Téléphone : 03.28.42.43.33 Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : accueil-cass@noreade.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Dénomination : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____

Nom contact : _____ Prénom contact : _____

Téléphone : _____ Indicatif pays : _____

Fax : _____ Indicatif pays : _____

Courriel : _____

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° _____ Route nationale n° _____ Route départementale n° _____ Voie communale n° _____

Hors agglomération En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : _____ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : _____

Adresse Numéro : _____ Nom de la voie : _____

340 RUE DU COEVOET 59190 WALLON-CAPPEL

Code postal : _____ Localité : _____

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : _____

Description des travaux : _____

2024-178542 - Branchement Eau - Réparation

Date prévue de début des travaux : 19/09/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 1 Date de début de réglementation 19/09/2024

Restriction sur section courante Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée Largeur de voie maintenue _____

Suppression de voie Nombre de voie(s) supprimée(s) _____

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>	poids lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h
 Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Dénomination : _____
 Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____ Pays : _____
 Nom contact : _____ Prénom contact : _____
 Téléphone : _____ Indicatif pays : _____
 Fax : _____ Indicatif pays : _____
 Courriel : _____

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée aux usagers
 Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation
 Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies Numéro d'affaire : _____
 Fait à : _____ Le : 18/09/2024
 Nom : PLANCKEEL Prénom : Olivier Qualité : Directeur de Centre

(DAC_P2_V5_v1.00)



Communes concernées par le chantier :

59190 Wallon-Cappel

(code INSEE 59634) (Commune principale)